

ACTION URGENTE

DES MILITANTS UKRAINIENS CONDAMNÉS A L'ISSUE D'UN PROCES INEQUITABLE

Le cinéaste Oleg Sentsov a été condamné à 20 ans d'emprisonnement et le militant écologiste et antifasciste Alexandre Koltchenko à 10 ans d'emprisonnement le 25 août à l'issue d'un procès inéquitable devant le tribunal militaire de Rostov-sur-le-Don, en Russie. Ils sont tous les deux citoyens ukrainiens et ils ont été accusés de « terrorisme » du fait de leur opposition à l'occupation de la Crimée par la Russie.

Le réalisateur ukrainien **Oleg Sentsov** a été déclaré coupable d'avoir créé une branche d'une organisation terroriste et organisé des actes terroristes en avril 2014 peu après l'occupation et l'annexion de la Crimée par la Russie. **Alexandre Koltchenko**, militant écologiste et antifasciste, a été déclaré coupable d'avoir commis des actes terroristes. Ils ont été accusés d'avoir commis toute une série d'incendies criminels qui ont endommagé des biens privés mais n'ont fait aucun blessé, et d'avoir tenté de faire exploser la statue de Lénine et le monument de la flamme éternelle à Simferopol, la capitale de la Crimée. Lors de leurs dernières déclarations devant le tribunal le 19 août, les deux hommes ont nié les charges retenues contre eux et affirmé que ces accusations étaient motivées par des considérations politiques. Oleg Sentsov a loué le courage de Gennady Afanasyev, qui a retiré son témoignage contre Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko en affirmant qu'il l'avait donné sous la torture, et déclaré : « Je ne sais pas ce que valent des convictions si on n'est pas prêt à souffrir ou à mourir pour elles. »

Les allégations de torture et d'autres mauvais traitements d'Oleg Sentsov et du témoin Gennady Afanasyev n'ont pas été prises en compte par le tribunal, en violation des articles 3 et 5 de la Convention européenne des droits de l'homme. Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko n'ont pas été autorisés à s'entretenir avec leurs avocats russes pendant plus de quatre jours après qu'ils eurent été transférés de la Crimée vers Moscou. Ils sont tous deux citoyens ukrainiens de Crimée, mais en violation du droit international humanitaire ils ont été transférés de la Crimée occupée vers la Russie et jugés par un tribunal militaire selon la législation russe, et ils n'ont pas été autorisés à communiquer avec le consulat ukrainien. La défense a affirmé que certains des éléments de preuve de l'accusation ont été obtenus par la contrainte, en violation de la législation russe.

Leurs avocats ont l'intention de faire appel.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en russe ou dans votre propre langue :

- Exhorte les autorités à prendre immédiatement des mesures pour annuler les condamnations prononcées contre Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko pour des charges disproportionnées liées au terrorisme, et à les inculper d'infractions appropriées ou à les libérer ;
- demandez instamment, si de nouvelles charges légitimes sont retenues contre eux, qu'Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko soient cette fois jugés par une juridiction civile, et que tous les témoignages obtenus par la torture ou d'autres formes de mauvais traitements ou par d'autres moyens illégaux soient écartés ;
- demandez que toutes les allégations de torture et d'autres mauvais traitements faites par les accusés, des témoins et leurs avocats fassent l'objet dans les plus brefs délais d'enquêtes effectives et impartiales.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 OCTOBRE 2015 À :

Procureur général
Yurii Yakovlevich Chaika
Prosecutor General's Office
ul. B. Dmitrovka, d.15a
125993 Moscow GSP- 3
Fédération de Russie
Fax : +7 495 987 58 41
+7 495 692 17 25

**Formule d'appel : Dear Prosecutor
General, / Monsieur le Procureur
général,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Russie dans votre pays. (adresse/s à compléter).

Name Address 1 Address 2 Address 3 Fax Fax number Courriel Email address Formule d'appel Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci constitue la première mise à jour de l'AU 170/15. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/document/?indexNumber=EUR46%2f2202%2f2015&language=fr>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES MILITANTS UKRAINIENS CONDAMNES A L'ISSUE D'UN PROCES INEQUITABLE

COMPLEMENT D'INFORMATION

Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko ont été condamnés pour des faits liés à une série d'incendies criminels – dont l'un visait les futurs locaux du parti Russie unie, qui à l'époque étaient ceux du Parti des régions ukrainien (parti du président évincé Viktor Ianoukovitch), et a détruit la cuisine du bâtiment – et à une attaque qui a partiellement endommagé la porte du bureau de l'organisation Communauté russe de Crimée. Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko sont également accusés d'avoir tenté de faire exploser la statue de Lénine et le monument de la flamme éternelle à Simferopol, la capitale de la Crimée. Les deux hommes nient être des membres de l'organisation de droite ukrainienne Pravy Sektor, ce dont ils ont été accusés par le ministère public. Pravy Sektor a également fait une déclaration indiquant que les deux hommes ne sont pas des membres de cette organisation et qu'ils ne l'ont jamais été. Alexandre Koltchenko a admis avoir participé aux incendies volontaires, mais nié qu'il s'agissait d'attaques terroristes. Oleg Sentsov a nié toutes les charges retenues contre lui.

Oleg Sentsov a été appréhendé dans la nuit du 10 au 11 mai 2014 à son domicile. Il a déclaré que des agents du FSB l'avaient torturé pendant sa détention en lui mettant un sac plastique sur la tête pour l'empêcher de respirer jusqu'à ce qu'il s'évanouisse. Ils l'auraient menacé de viol et de meurtre et l'auraient contraint à avouer qu'il avait organisé des attentats à l'explosif, des actes de terrorisme et qu'il possédait des armes à feu illégales.

Alexandre Koltchenko a quant à lui été arrêté le 16 mai 2014 dans le centre de Simferopol, la capitale de la Crimée.

Les deux hommes ont été transférés à Moscou le 23 mai, en même temps que d'autres détenus ukrainiens venant de Crimée. Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko n'ont pu s'entretenir avec leurs avocats russes que les 27 et 28 mai respectivement, soit quatre et cinq jours après leur transfert à Moscou, ce qui viole les normes internationales en matière d'équité des procès et la législation russe. Tous deux avaient participé à des manifestations pacifiques contre l'intervention russe en Crimée. Oleg Sentsov avait notamment participé aux événements d'Euromaïdan à Kiev, en Ukraine, en tant que membre du groupe de manifestants motorisés « Automaïdan ».

En novembre 2014, une décision de la Cour suprême russe déclarait quatre organisations ukrainiennes de droite, dont Pravy Sektor, extrémistes, et interdisait d'en être membre sur le territoire de la Fédération de Russie. La Cour suprême s'était alors précisément appuyée sur cette affaire pour justifier sa décision concernant l'interdiction de Pravy Sektor.

Nom : Oleg Sentsov, Alexandre Koltchenko

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 170/15, EUR 46/2325/2015, 25 août 2015